

## Information sur les représentations de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne dans les organismes extérieurs

La présente Assemblée générale est informée des désignations auxquelles a procédé le Président après avis du bureau, dans sa réunion du 2 septembre 2019, conformément aux dispositions de l'article 23 du Règlement intérieur de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.

Pour le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST), est désigné **Monsieur Yves CHAVENT** en qualité de représentant de la CCI Lyon Métropole en lieu et place de Monsieur Philippe ROVERE, démissionnaire.

Pour la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), **Monsieur Claude POLIDORI** a été désigné en qualité de représentant de la CCI Lyon Métropole.